

DELIBERATION N° 2010/05-04 - CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UNE PROMOTION INTERNE.

Rapporteur : Madame RAVON

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Dans le cadre des dossiers de promotions internes proposés par la ville de Ludres à la commission administrative paritaire, un agent de maîtrise principal (catégorie C) peut accéder au cadre d'emploi de contrôleur de travaux (catégorie B).

Il convient de préciser que cette commission est organisée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Celle-ci a rendu un avis favorable en date du 28 janvier 2010 et a permis l'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude des contrôleurs de travaux.

L'emploi devant impérativement correspondre au grade de l'agent, sa fiche de poste sera adaptée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un emploi de contrôleur de travaux à temps complet, à compter du 17 Mai 2010 ;
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens (l'emploi d'origine sera supprimé après avis du comité technique paritaire) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2010.